PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
DES ICPE ET DES ENQUETES PUBLIQUES

**ARRÊTÉ n°**52-2022-06-00033 **du** - 8 JUIN 2022
portant Consultation du Public sur la demande d'enregistrement
pour une installation classée présentée
par la société VINGEANNE TRANSPORTS sur le territoire
de la commune de PERROGNEY-LES-FONTAINES

La Préfète de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code de l'environnement et notamment le Livre V Titre 1er relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, notamment, les articles L512-7et R512-46-1 à R512-46-30 ;

**VU** la demande déposée le 29 mars 2022 et complétée les 19 mai 2022 par laquelle la société VINGEANNE TRANSPORTS – siège social : 13 rue de Dave - 52250 LONGEAU-PERCEY – sollicite l'enregistrement de son projet de construction et d'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles sur la ZI LANGRES SUD de la commune de PERROGNEY-LES-FONTAINES ;

**VU** le rapport de recevabilité de l'Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 1er juin 2022 ;

**VU** les plans des lieux ;

**CONSIDÉRANT** que l'établissement projeté constitue une installation classée soumise à enregistrement pour la rubrique 1510.2b : Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes) ;

**SUR** proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE :

**ARTICLE 1** : Il sera procédé **du lundi 04 juillet 2022 au mardi 02 août 2022 inclus** dans la commune d'implantation de PERROGNEY-LES-FONTAINES et dans les communes du rayon d'affichage de FLAGEY et de NOIDANT-LE-ROCHEUX à une consultation du public sur la demande présentée par **la société VINGEANNE TRANSPORTS** qui sollicite l'enregistrement de son projet de construction et d'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles sur la ZI LANGRES SUD de la commune de PERROGNEY-LES-FONTAINES.

À cet effet, un exemplaire du dossier présenté par le demandeur ainsi qu'un registre établi sur feuilles non mobiles, déclaré ouvert par le maire seront déposés pendant le temps que durera la consultation à la mairie de PERROGNEY-LES-FONTAINES afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par courrier à la Préfète (Préfecture de la Haute-Marne – Bureau de l'Environnement, des ICPE et des Enquêtes Publiques – 89, rue Victoire de la Marne – 52011 CHAUMONT) ou par voie électronique (pref-icpe@haute-marne.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

Le dossier sera consultable par voie dématérialisée dans les communes du rayon d'affichage de FLAGEY et de NOIDANT-LE-ROCHEUX.

**ARTICLE 2** : L'avis de cette consultation du public sera publié **au plus tard le samedi 18 juin** par les soins des maires des communes de PERROGNEY-LES-FONTAINES, FLAGEY et NOIDANT-LE-ROCHEUX.

A cet effet, des affiches seront apposées pendant toute la durée de la consultation du public au lieu habituel d'affichage des mairies de PERROGNEY-LES-FONTAINES, FLAGEY et NOIDANT-LE-ROCHEUX .

Un certificat daté constatant que cette formalité a été accomplie sera adressé à la préfecture par les maires des communes sus-mentionnées.

De plus, un avis sera également apposé par le demandeur sur le site où doit être installé l'établissement projeté.

Par ailleurs, quinze jours avant le début de la consultation du public, c'est-à-dire au plus tard **le samedi 18 juin 2022,** un avis au public faisant connaître les modalités de la consultation du public sera publié par les soins de l'autorité préfectorale et aux frais du pétitionnaire dans :

"Le Journal de la Haute-Marne" et "La Voix de la Haute-Marne" diffusés dans le département de la Haute-Marne.

Enfin, l'avis au public sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture, accompagné de la demande de l'exploitant, pendant une durée de quatre semaines.

**ARTICLE 3** : Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de **PERROGNEY-LES-FONTAINES** ***du lundi 04 juillet 2022 au mardi 02 août 2022 inclus aux jours et heures d'ouverture au public.***

**ARTICLE 4** : À l'expiration du délai de la consultation du public fixé **le mardi 02 août 2022,** le registre déposé à la mairie de **PERROGNEY-LES-FONTAINES** sera clos et signé par le maire qui l'adressera ensuite à la Préfète.

**ARTICLE 5** : Les conseils municipaux des communes de PERROGNEY-LES-FONTAINES, FLAGEY et NOIDANT-LE-ROCHEUX devront donner leur avis sur le projet. Ne seront pris en considération que les avis exprimés au plus tard le **mercredi 17 août 2022.**

**ARTICLE 6 :** Au vu du dossier de la demande d'enregistrement, de l'avis des conseils municipaux de PERROGNEY-LES-FONTAINES, FLAGEY et NOIDANT-LE-ROCHEUX ainsi que des observations du public, l'inspection des installations classées – saisie par la Préfète - établira un rapport. La Préfète statuera sur la demande de l'exploitant par arrêté préfectoral.

**ARTICLE 7**: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, la Sous-Préfète de Langres, les maires des communes de PERROGNEY-LES-FONTAINES, FLAGEY et NOIDANT-LE-ROCHEUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à l'Inspection des Installations Classées.

Chaumont, le – 8 JUIN 2022

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire général de la préfecture

Maxence DEN HEIJER